

Compte-rendu n°14 du Conseil Scientifique de l'Université de Nantes

Réunion du CS du 9 septembre 2013

Informations concernant les enseignants-chercheurs du secteur Droit-Economie-Gestion

1) Demandes de subventions pour colloques doctorants (période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013) :

Véronique BOSSARD-PRECHOUX (LEMNA) : colloque à Agadir (Maroc) 700 € accordés par le CS.

Jonathan RUILLE (LEMNA) : colloque à Saguenay (Canada) 700 € accordés par le CS.

Laura NIRELLO (LEMNA) : colloque à Anvers (Belgique) 480 € accordés par le CS.

Lin HU (DCS) : colloque à Lucerne (Suisse) 193 € accordés par le CS.

Maroua BELGACEM-MARMISSI (LEMNA) : colloque à Bayonne (France) 350 € accordés par le CS.

2) Deuxième campagne de recrutement des ATER pour 2013/2014 :

5 recrutements d'ATER en Droit à 100% sur 6 mois ont été validés dans l'ordre de classement du conseil d'UFR Droit :

- poste 59 : Pierre-Etienne BOUILLLOT (en 1^{er}) pour 6 mois et Aristide NGOME (en 1^{er}) également pour 6 mois ;
- poste 60 : Igor LAI (classé 1^{er} en première campagne) pour 6 mois ;
- poste 61 : Guillaume FLORIMOND (en 1^{er}) pour 6 mois et Jean-Loup PRAUD (en 1^{er}) pour 6 mois.

Tous les étudiants classés en 1 étaient déjà ATER l'année précédente. Pour tous ces postes Pierre-Etienne LENOIR a été classé en 2 et Brice HUGOU en 3. Voilà un dispositif carré et bien pensé pour aider les doctorants en fin de thèse (dont il faudrait peut-être s'inspirer en économie-gestion !).

3) Titularisation de MCF stagiaires :

Barbara LYONNET et Zakaria MOUSSA titularisés à l'IEMN-IAE. Nicolas HUTEN, Clémence LEDOUX et Nicolas PELLETIER titularisés à la faculté de Droit.

4) Nomination en qualité de MC et PU invités :

Takeda HIROTOSHI (université de Laval, Canada) invité par le LEMNA pour 1 mois ; Robert BLISS (université de Winston-Salem, Etats-Unis) invité par le LEMNA pour 1 mois ; Frédéric DOCQUIER (université de Louvain, Belgique) invité par le LEMNA pour 1 mois ; tous acceptés. La dotation globale pour le LEMNA était de 15 mois et elle a été totalement distribuée.

5) Décharges de services d'enseignement :

Claire GAUZENTE, en tant que directrice adjointe du LEMNA : décharge de 48h accordée.

6) Point d'information de la présidence de l'Université :

Le Président de l'Université, Olivier LABOUX, est venu en début de CS pour faire part de deux questions très importantes et liées : la nouvelle gouvernance des universités et la relance des investissements d'avenir. Nous allons en faire une brève synthèse mais ceci n'engage que nous : c'est ce que nous en avons compris.

La loi du 23 juillet 2013 sur les Communautés Universitaire d'Etablissements (CUE) prévoit la mise en place d'un conseil académique dans les universités pouvant se substituer ou cohabiter avec les anciens CS et CEVU devenus « commissions » et non plus « conseils ». Le conseil académique de l'Université de Nantes réunirait donc en l'état 81 membres, reprendrait les prérogatives des CS et CEVU plus les recrutements (relevant auparavant du CA restreint) et serait présidé par le président d'Université. La loi est sortie mais pas les décrets d'application qui doivent être publiés avant le 23 janvier 2014. La loi prévoit que la nouvelle CUE se mettrait en place progressivement et à la fin des mandats actuels des élus dans les conseils centraux de l'Université.

L'UNAM va disparaître. Le problème c'est de savoir si on met en place une CUE en Bretagne et une pour les Pays-de-la-Loire ou une seule Grand Ouest. A titre d'information, voilà les équilibres régionaux : Nantes (65% des étudiants et 70% de la recherche labellisée), Angers (25% des étudiants et 16% de la recherche), Le Mans (10% des étudiants et 14% de la recherche). L'hypothèse envisagée à ce jour par les universités et la région est une université fédérale régionale (universités de Nantes, Angers et Le Mans) avec une association avec Centrale (qui est étroitement liée à Audencia et l'école d'Archi) et des associations ou des conventions avec les autres écoles (comme Oniris et les Mines), le CHU et les grands organismes (CNRS, INSERM, IFREMER, INRIA, etc.).

En parallèle, le premier ministre a relancé les investissements d'avenir le 9 juillet. De nouveaux IDEX vont être financés. La logique ne sera pas d'aménagement du territoire (ce qui était la préférence de la ministre des universités) mais d'excellence (point de vue du premier ministre et de Gallois). Comme on sait que l'Ouest a raté l'IDEX 2 en raison entre autres de problèmes de gouvernance, il est bien évident que la mise en place d'une CUE Grand Ouest pourrait être une alternative logique à 2 CUE régionales (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Les régions (de façon naturelle) et les universités de Brest et Angers (pour peser plus facilement respectivement par rapport à Rennes et Nantes) préfèrent des CUE régionaux. Les universités de Nantes, Rennes et Le Mans sont plutôt pour une CUE Grand Ouest. Le président Laboux ne s'oppose pas à une structuration régionale mais préfère nettement un rapprochement avec Rennes (la dorsale d'excellence) et une formule du type Université du Grand Ouest à ... comme les Universités du Québec à Chicoutimi, Trois-Rivières, Montréal, etc.

Le timing est assez ouvert et le gouvernement donne du temps pour la structuration. *Grosso modo* : un an pour mettre au point les statuts CUE et un an pour mettre en place le renouvellement des structures (donc échéance été 2015) et ceci colle avec les délais de la procédure des investissements d'excellence (attribution à la même date). Tout cela est en discussion et va être élaboré en connexion avec la communauté scientifique nantaise dans les structures actuelles de l'université. Voilà ces quelques informations pour nourrir votre réflexion.

Pierre-Yannick LEGAL

François MEYSSONNIER

Elus Université 2020 au Conseil Scientifique